## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le soussigné OUSMANE THIAM, demeurant à: 1, Rue PIERRE-NARCISSE ROHAGNESI 45100 à ORIEMS declare avoir reçre copie des articles L. 500-1, L. 570-1, L. 570-2, L. 341-9 et L. 541-7 et le Code monetaire et financier, en avrir pris connaissance et alleste sur l'honneur ne pas être frappée d'une interdéction professionnelle resultant de l'application desdits articles >>

Fait à Orleans le 10.08,2018

A 17